



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

17 mars 2022

France 2030 : le Gouvernement annonce le lancement d'un appel à projet doté de 250 M€ en 2022 pour soutenir l'innovation et la recherche de la filière automobile et mobilité routière, et créer une offre souveraine de briques technologiques pour le véhicule du futur

La prochaine décennie va marquer un tournant majeur dans la filière automobile et ses usages. Dès 2030, le véhicule électrique représentera une grande majorité du marché automobile. La réussite de la transformation de la filière automobile et l'atteinte de la neutralité carbone en 2050 nécessitent des investissements très importants en matière de recherche et innovation, qu'il faut poursuivre et intensifier malgré un contexte économique dégradé par la crise.

Le Comité d'Orientation pour la recherche automobile et mobilité (CORAM), instauré en mai 2020 dans le cadre du plan automobile, a soutenu 48 projets lauréats, qui ont reçu plus de 345 millions d'euros d'aides représentant un investissement en R&D de près de 1,1 milliards d'euros. Les projets soutenus portent sur le véhicule électrique, l'allègement et le recyclage des matériaux, le véhicule autonome et connecté et, plus subsidiairement, le véhicule à hydrogène.

Le soutien à la R&D transverse de la filière est essentiel en cette période charnière et doit permettre d'accélérer l'industrialisation en France des prochaines générations de véhicules électrifiés ainsi que des composants de leur chaîne de valeur (batteries, électronique de puissance, systèmes autonomes et connectés, etc.). Il doit être poursuivi et amplifié.

C'est pourquoi, le Gouvernement annonce le lancement, dans le cadre de France 2030, d'un appel à projet doté de 250 M€ en 2022, en complément des moyens déjà attribués dans le cadre des précédents Programmes d'investissement d'avenir, afin de prolonger les soutiens du CORAM lancé en 2020. Selon la mobilisation de la filière et la qualité des projets proposés, cet appel à projet a vocation à être prolongé.

Ainsi, l'appel à projet « CORAM » est ouvert à compter du 18 mars 2022 et vise à soutenir les projets de recherche et d'innovation, portés par des entreprises de la filière automobile et mobilité routière. L'appel à projet est ouvert aux entreprises de toute taille, seules ou associées au sein d'un consortium, qui accélèrent la mise sur le marché de technologies, services et/ou solutions ambitieuses profondément innovantes et durables en matière de mobilité, depuis les phases de recherche appliquée jusqu'à la démonstration industrielle.

Les projets peuvent être soumis pendant toute la période d'ouverture de l'appel à projets, leur examen se fera en deux vagues annuelles, selon le calendrier de relèves suivant pour 2022 :

- 17 juin 2022,
- 30 septembre 2022.

Le cahier des charges est disponible sur le site de Bpifrance, opérateur pour le compte de l'Etat :

<https://bpifrance.fr/nos-appels-a-projets-concours/appel-a-projets-coram-2022>

Contacts presse :

Cabinet de Jean-Baptiste Djebbari

01 40 41 77 57

secretariat.dugain@transports.gouv.fr

Cabinet d'Agnès Pannier-Runacher

01 53 18 44 38

presse@industrie.gouv.fr

Secrétariat général pour l'investissement

01 42 75 64 58

presse.sgpi@pm.gouv.fr

Bpifrance

01 41 79 85 38

presse@bpifrance.fr

A propos de France 2030

Le plan d'investissement France 2030 :

- ✓ **Traduit une double ambition** : transformer durablement des secteurs clefs de notre économie (énergie, automobile, aéronautique ou encore espace) par l'innovation technologique, et positionner la France non pas seulement en acteur, mais bien en leader du monde de demain. De la recherche fondamentale,

à l'émergence d'une idée jusqu'à la production d'un produit ou service nouveau, France 2030 soutient tout le cycle de vie de l'innovation jusqu'à son industrialisation.

- ✓ **Est inédit par son ampleur** : 54 Md€ seront investis pour que nos entreprises, nos universités, nos organismes de recherche, réussissent pleinement leurs transitions dans ces filières stratégiques. L'enjeu : leur permettre de répondre de manière compétitive aux défis écologiques et d'attractivité du monde qui vient, et faire émerger les futurs leaders de nos filières d'excellence. France 2030 est défini par deux objectifs transversaux consistant à consacrer 50 % de ses dépenses à la décarbonation de l'économie, et 50% à des acteurs émergents, porteurs d'innovation sans dépenses défavorables à l'environnement (au sens du principe *Do No Significant Harm*).
- ✓ **Sera mis en œuvre collectivement** : pensé et déployé en concertation avec les acteurs économiques, académiques, locaux et européens pour en déterminer les orientations stratégiques et les actions phares. Les porteurs de projets sont invités à déposer leur dossier via des procédures ouvertes, exigeantes et sélectives pour bénéficier de l'accompagnement de l'Etat.
- ✓ **Est piloté par le Secrétariat général pour l'investissement** pour le compte du Premier ministre et mis en œuvre par l'Agence de la transition écologique (ADEME), l'Agence nationale de la recherche (ANR), Bpifrance, Banque publique d'investissement et la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC).

Plus d'informations sur : www.gouvernement.fr/secretariat-general-pour-l-investissement-sgpi

A propose de Bpifrance

Bpifrance finance les entreprises – à chaque étape de leur développement – en crédit, en garantie et en fonds propres. Bpifrance les accompagne dans leurs projets d'innovation et à l'international. Bpifrance assure aussi, désormais leur activité export à travers une large gamme de produits. Conseil, université, mise en réseau et programme d'accélération à destination des startups, des PME et des ETI font également partie de l'offre proposée aux entrepreneurs. Grâce à Bpifrance et ses 50 implantations régionales, les entrepreneurs bénéficient d'un interlocuteur proche, unique et efficace pour les accompagner à faire face à leurs défis.

www.bpifrance.fr @Bpifrancepresse